

Fiche pratique | Professionnel de l'insertion

Mon accompagnement des travailleurs d'ESAT vers le milieu ordinaire

Sommaire

	I.	Mon objectif		p.1
	II.	Comment faire ?		p.1
phase ①	●	Accueil et diagnostic		p.2
phase ②	●	Travail sur le projet professionnel et consolidation		p.4
phase ③	●	Accompagnement de la décision et de la sortie d'ESAT		p.5
	↓			
	III.	Des freins et des leviers		p.6
		Remerciements		p.8

I. Mon objectif

« J'accompagne une personne qui :

- souhaite quitter un ESAT pour un nouveau projet professionnel ;
- envisage un projet qui pourrait mener à une sortie de l'établissement ;
- a déjà quitté un ESAT et a besoin d'aide pour sa carrière.

»

Cette fiche pratique va m'aider grâce à :

Des retours d'expériences	Des conseils faciles à suivre
en découvrant des témoignages de professionnels qui accompagnent régulièrement des projets de sortie d'ESAT.	pour m'aider à accompagner.

II. Comment faire ?

Passer du milieu protégé au milieu ordinaire de travail est un cap à franchir pour les travailleurs d'ESAT mais c'est aussi un projet professionnel tout particulier à accompagner. Alors quelles sont les étapes à suivre ?



Accueil et diagnostic

1

Quelle que soit la situation, dès la première rencontre, il est important de :

► **Ecouter activement la personne.** La priorité est de laisser la personne s'exprimer à son rythme et de lui laisser l'espace d'exprimer ses questions, son projet. Posez des questions ouvertes pour comprendre son parcours, ses aspirations, ses craintes et les raisons de sa démarche. Il est crucial d'adopter une posture de professionnel à professionnel, sans jamais infantiliser la personne, afin de construire une relation de confiance et de respect mutuel.

► **Comprendre ses aspirations, son expérience et sa connaissance du milieu ordinaire.** Il est important de parler de l'expérience en ESAT, d'éventuelles autres expériences en milieu ordinaire et des attentes actuelles. Il est également essentiel d'aborder les craintes et la perception du fonctionnement d'une entreprise du milieu ordinaire, ainsi que des potentielles démarches qui ont déjà été faites.

► **Présenter votre rôle et votre structure :** il est crucial d'expliquer clairement et simplement ce que France Travail/Cap Emploi ou la Mission Locale peut lui apporter.

► **Présenter les droits en termes notamment d'indemnisation, mais aussi de dispositifs.** Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une posture très pédagogue. En effet, passer d'un milieu professionnel à un autre implique de nombreux changements en termes d'interlocuteur, mais aussi en termes financier. Il est important de prendre le temps d'expliquer - sans complexifier - les droits (droits sociaux, droit au retour, convention d'appui, etc.), mais aussi le contexte dans lequel la personne se trouve dans le cadre de votre accompagnement et ce que cela implique pour elle.

Par ailleurs, soyez vigilants sur l'aspect financier : le changement de statut peut impliquer des pertes de rémunération (possible perte de l'AAH au moment d'un renouvellement à la MDPH après l'intégration au MOT).



Paroles de pro

Mais attention, deux situations peuvent se présenter :

- la personne est déjà sortie d'ESAT et vous devenez référent de parcours ;
- la personne est encore en ESAT, vous êtes en appui dans le cadre de son parcours de sortie.



Si la personne est déjà sortie d'ESAT	Si la personne est encore en ESAT et que son projet de sortie vers le milieu ordinaire est déjà engagé
Je prends le temps de faire un diagnostic complet, afin de bien comprendre la situation dans sa globalité et apporter le soutien le plus adapté possible aux enjeux et projets de la personne. Pour ce faire, et avec l'accord de la personne que j'accompagne, je me rapproche des partenaires, du réseau qui entoure la personne afin d'obtenir des éléments d'informations qui vont compléter son parcours. Eventuellement, je peux solliciter mon interlocuteur Cap Emploi pour un diagnostic croisé. Ce diagnostic me permettra de savoir qui est l'interlocuteur le plus pertinent au sein du RPE pour répondre aux besoins de la personne en termes d'accompagnement. <u>Conseils :</u> un contact avec la MDPH ou encore les accompagnateurs d'ESAT peut être pertinent pour obtenir des éléments de parcours/bilan. Attention, les contacts doivent toujours être pris avec l'accord de la personne que j'accompagne !	► La personne peut venir en toute autonomie dans le cadre de son projet, qu'il soit ou non travaillé avec l'ESAT. ► Ou un entretien tripartite est engagé avec l'accompagnateur d'ESAT, le travailleur et moi afin de faire le point sur l'accès à la formation, les entreprises du territoire susceptibles d'intégrer la personne. Dans ce cadre, le travail est complémentaire à celui fait avec l'accompagnateur en ESAT. Si la personne vient en autonomie, il est important de la questionner sur son lien à l'ESAT et la possibilité pour moi (ou non) de me mettre en contact avec l'ESAT. Je peux éventuellement consulter le carnet de parcours & compétences.

Dans tous les cas, à l'accueil de la personne, c'est un diagnostic à 360° qui est proposé. Ce diagnostic se fonde sur une approche globale de la situation de la personne en tenant compte des dimensions physiques, psychologiques et sociales.

Pour vous aider :

- Je peux lui transmettre [cette notice FALC sur l'offre de service intégrée Cap Emploi/France travail et le Lieu Unique d'Accompagnement \(LUA\)](#) ;
- Je peux lui transmettre une [notice FALC sur l'offre de service Cap emploi](#).



Travail sur le projet et consolidation

2

► **Je me mets en contact ou je maintiens le contact avec l'ESAT** afin de coordonner les actions avec la personne référente de l'ESAT (voir la [convention ESAT SPE](#) et le carnet parcours & compétences¹)

► **Je travaille sur l'évaluation des compétences** associées à l'emploi :

- Mettre en lumière les compétences techniques, les compétences transférables et les soft skills ;
- Mettre en lumière les besoins de formation associés au projet (écart entre compétences actuelles et compétences souhaitées).

► **Je travaille sur les contraintes et les besoins de compensation** de la personne :

- Si elle ne connaît pas bien ses besoins, je l'aide à les identifier et si la personne m'en a donné l'autorisation, je prends contact avec les partenaires du réseau pour en savoir davantage ;
- Si elle les connaît, je l'aide à les exprimer clairement pour savoir quelles sont les compensations nécessaires (AS, MPDH pour Emploi Accompagné, etc.).



Paroles de pro

► **Je travaille sur le projet professionnel** en tant que tel à travers notamment des PMSMP, mais aussi des formations (finançables à travers le CPF et l'OPCO, et selon la situation France Travail ou Région).

► **Je travaille sur l'employabilité en milieu ordinaire** : quelle est la flexibilité, la capacité d'adaptation de la personne ?

► **Je fais du lien avec les employeurs du milieu ordinaire** en me concentrant sur les secteurs clés de mon territoire (ex : cueillette, sylviculture, conditionnement...). Je les aide aussi à répondre à leur obligation d'emploi (DOETH) en valorisant les partenariats possibles avec les ESAT et Entreprises Adaptées, que ce soit en sous-traitance ou en prestation de services. Ainsi, je facilite les rencontres entre employeurs du milieu ordinaire et du milieu protégé pour créer des ponts pour l'inclusion, en montrant concrètement les compétences disponibles des travailleurs d'ESAT.

Pour plus d'informations spécifiques sur les dispositifs à votre disposition, notamment en région Grand Est, le [cahier du PRITH n°05 « Favoriser la mobilité entre milieux d'insertion protégé et ordinaire »](#) est à disposition sur le site du PRITH Grand Est.

¹ Le carnet de parcours et de compétences est encadré par l'article R. 243-13-2 du Code de l'action sociale et des familles, mais n'est pas encore déployé pour une utilisation professionnelle.

Pour vous aider :

- [Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne ne situation de handicap](#) ;
- [La co-construction du projet personnalisé](#), en page 35 et suites ;
- La convention France Travail ESAT ;
- Le carnet parcours & compétences.



Accompagner la décision et la sortie d'ESAT

3

► **Je prépare le volet administratif et social** :

- **Statut** : donner des informations sur le passage du statut d'usager d'ESAT à celui de salarié de droit commun. Expliquer les différences en termes de contrat de travail, de rémunération, de congés, de protection sociale et d'accès aux droits sociaux.
- **Aides et dispositifs** : s'assurer que la personne connaît ou a les informations nécessaires sur les aides dont elle peut bénéficier en milieu ordinaire (aides Agefiph/Fiphfp, etc.)
- Rappeler le rôle de la MDPH dans le parcours.

► **Je prépare en collaboration avec l'ESAT la rupture du lien** à l'ESAT afin que le passage se fasse en douceur ;

► **Je sécurise l'intégration en milieu ordinaire** :

- Penser à l'Emploi Accompagné à l'issue de la convention d'appui ;
- Accompagner le travailleur et l'employeur ;
- Préparer la personne aux défis du marché du travail : CV, lettre de motivation, techniques de recherche d'emploi etc. ;
- Réseau Les Entreprises S'Engagent, Animation du Réseau des Référents Handicap, Référent handicap de l'entreprise.

► **J'accompagne la décision, même si elle mène à l'ESAT** : si, après discussion et évaluation, le projet d'aller vers le milieu ordinaire ne semble pas immédiatement pertinent, ou si la personne exprime un besoin de consolidation, votre rôle est d'apporter une information exhaustive et d'accompagner cette décision.

► **J'accompagne le lien social pour éviter l'isolement**, et assurer qu'il n'y ait pas seulement un lien « emploi », particulièrement s'il n'y a pas d'accompagnement médico-social, il faut qu'il y ait un relai qui soit pris [du club de foot/de marche du village, le CCAS, orientation vers les facilitateurs-accompagnateurs de vie (APPV), Maison France Services, GEM et secteur associatif...].

III. Des freins et des leviers

Quelles sont les difficultés auxquelles je peux faire face et quelles sont mes ressources pour appuyer cet accompagnement ?

Voir le retour des journées territoriales d'octobre 2024 sur le plan de transformation des ESAT en Grand-Est.

Les freins :

Liés à la personne accompagnée

- Les difficultés à prendre contact avec l'ESAT, lorsque le travailleur le refuse, ce qui contraint l'accompagnement.

Liés aux accompagnateurs en ESAT

- La présence ou non d'un CIP en ESAT.
- L'accès aux informations des CIP en ESAT (limités par rapport aux professionnels du Réseau Pour l'Emploi), ce qui impacte le parcours.
- L'avis potentiellement défavorable de l'accompagnateur d'ESAT à la sortie du travailleur, évoquant un manque de préparation pour la sortie. Cela pose un dilemme entre le rôle de protection et le principe d'autodétermination du travailleur dans l'accompagnement.
- L'impossibilité de mettre en place une PMSMP quand l'ESAT ne valide pas le projet.

Liés au système administratif

- La complexité du système de rémunération en ESAT.
- Le statut du travailleur qui ne permet pas d'accéder à des formations financées par France Travail ou la Région.
- L'utilisation du droit commun, souvent inadapté et insatisfaisant dans le cadre de l'accompagnement de ces publics.

Liés à la formation

- Le manque de formations adaptées, notamment dans l'offre de droit commun, qui ne proposent pas des temps de formation plus longs ni les adaptations souvent nécessaires aux travailleurs d'ESAT.
- L'utilisation des plateaux techniques des organismes de formation pour tester des

compétences est intéressante mais encore inadaptée : la durée reste courte et ne répond pas toujours à la spécificité du public ESAT, qui a besoin de temps plus long.

- La RHF (Agefiph) ne répond pas totalement aux besoins des travailleurs d'ESAT : il s'agit principalement de compensations organisationnelles et matérielles mais il y a des difficultés d'obtention d'aménagement de temps sur la formation.
- Les difficultés d'accès à la formation de droits communs : tests d'entrée, format des entretiens...
- La difficulté d'accès aux VAE, notamment car l'accompagnement est court : un dispositif adapté à ces travailleurs serait nécessaire.

Liés à l'insertion

- Les appuis spécifiques ne sont pas adaptés car ils créés pour le milieu ordinaire.
- L'absence de RLH dans la fonction publique induit des difficultés dans l'intégration des travailleurs.

Les leviers :

- Le développement de formation adaptée, particulièrement à travers des partenariats entre la Région, l'Agefiph et France Travail pour des adaptations de parcours pédagogique, l'utilisation de la RHF de l'Agefiph et l'expérimentation à venir des ESRP hors les murs ;
- L'utilisation de beaucoup de pédagogie pour l'accompagnement et pour les droits afin que la personne accompagnée se saisisse correctement des informations, et donc développer son autodétermination ;
- L'utilisation de la convention d'appui, avec l'accord de la personne ;
- La mobilisation du CPF pour les droits à la formation ;
- L'acquisition de compétences via l'emploi à travers la mobilisation de la VAP ([Validation des Acquis Professionnels](#)) ou la RAE ([Reconnaissance des Acquis de l'Expérience](#))



Quelques conseils complémentaires :

- N'oubliez pas de prendre soin de vous pour mieux aider les autres ! [Une ressource est disponible pour vous aider](#) ;
- [Les questions incontournables à explorer pour établir une convention entre un ESAT et un des acteurs du SPE](#), document proposé par Andicat.



Remerciements

Le PRITH Grand Est remercie les contributeurs à ces travaux.

Le groupe de travail, composé de membres des partenaires du PRITH :

- Elodie MICHEL, chargée de mission ARS
- Cécile CAMUT, Déléguée régionale CHEOPS
- Jean Luc BOURDON, directeur général Elan Argonnais / Argonne Production, ANDICAT
- Nathalie GYOMLAI, directrice opérationnelle, secteur travail APEI Moselle, ANDICAT
- Emilie OUKOLOFF, déléguée régionale, Agefiph
- Michel ECKLE, chargé de mission politique handicap DREETS
- Philippe CRENNER, directeur territorial handicap Fiphfp
- Manon BALTU et Bérangère CLEPIER, Coordination du PRITH (Practhis)

Les professionnels interrogés de Cap Emploi 08 et Cap Emploi 68-67 :

- Adeline CHAPIN, chargée de relation entreprise
- Jennifer HACHEZ, chargée de relation entreprise
- Sophie LINTINGRE, chargée de relation entreprise
- Christophe LONGO, conseiller en insertion professionnelle
- Malika MULLER, responsable de secteur
- Isabelle RAMBOURG, directrice Cap Emploi 08

Rédaction et mise en page :

Manon BALTU et Bérangère CLEPIER – Practhis (Coordination du PRITH)